

Qui peut-être baptisé ?

Tout le monde peut être baptisé, quelque soit son âge.

Pour les petits enfants, seuls les parents peuvent demander le baptême. Même si l'un des deux parents n'est pas baptisé, même s'ils ne sont pas mariés, ni civilement ni à l'église, même s'ils sont divorcés et remariés, l'Église les accueille.

Ils peuvent demander le baptême pour leur enfant. L'Église leur demandera de s'engager à donner une éducation chrétienne à leur enfant.

Les jeunes doivent être inscrits en aumônerie, participer aux rencontres 2 fois par mois et participer aux rencontres supplémentaires dans le cadre de leur préparation au baptême.

Est-il obligatoire d'avoir un parrain ou une marraine ?

Pour un baptême, il est nécessaire d'avoir **au moins un parrain ou une marraine**, parce que **leur mission est indispensable au baptisé**. Le parrain et la marraine s'engagent à **soutenir** leur filleul dans sa vie chrétienne, à l'aider à grandir dans la foi. Ils seront présents lors des **grandes étapes de sa vie chrétienne**, et ne doivent pas oublier de **prier** pour leur filleul. Ils s'engagent aussi à aider les parents dans leur responsabilité. Être parrain ou marraine, c'est vivre, en effet, **une véritable parenté spirituelle**.

Il est donc important qu'ils soient baptisés pour pouvoir témoigner de leur propre foi.

Quelles sont les conditions pour être parrain ou marraine ?

Être baptisé dans l'Église catholique ;

Avoir plus de 16 ans, pour garantir la maturité suffisante ;

Ne pas être le parent de l'enfant, puisque le parrain et la marraine ont un rôle complémentaire de celui des parents.

Une personne non-catholique peut-elle avoir un certain rôle de parrainage ?

Une personne non catholique, à l'exception d'une personne protestante ou orthodoxe. En revanche, elle peut être « *témoin* » du baptême et signer comme tel le registre de baptême. Le témoin a un rôle humain, mais pas de mission ecclésiale. **En plus du témoin, l'enfant doit toujours avoir au moins un parrain ou une marraine catholique.**

Documents à fournir

- I. Un extrait d'acte de naissance de l'enfant
- II. Le certificat de baptême du parrain et de la marraine. **Les copies des livrets de familles catholiques ne sont pas recevables. Anticipez la demande quelques mois avant la célébration**
- III. La demande de sacrement signée par les **2 parents**. (en cas de divorce – joindre la copie du jugement / en cas de décès d'un des 2 parents – mettre mention « décédé(e) »)
- IV. Le règlement du ou des sacrements

DEMANDE DE SACREMENTS DE L'INITIATION CHRÉTIENNE pour les jeunes de 12 à 18 ans

Demande de sacrements *(cocher les sacrements concernés)*

- Baptême
- Confirmation
- Eucharistie

Secteur pastoral : _____

Aumônerie de : _____

Paroisse de : _____

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Tél : _____

Ville : _____

Mail : _____ @ _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____

Date du baptême : _____ Eglise ou Paroisse : _____

Ville : _____ Diocèse : _____

Histoire personnelle de la personne qui demande *(à remplir par le jeune)*

Qu'est-ce qui a provoqué cette demande ? Une occasion, un désir, une découverte, un proche qui a reçu un sacrement,...

Quelle(s) est(sont) la(les) tradition(s) religieuse(s) de votre famille ? Expliciter.

ET/OU

NOM et PRENOM du Parrain prévu

NOM et PRENOM de la Marraine prévue

Confirmé le _____

Confirmée le _____

Paroisse : _____

Paroisse : _____

Diocèse : _____

Diocèse : _____

TSVP →

Situation familiale de la personne qui exprime la demande

NOM et prénom du père (tuteur légal) : _____

NOM et prénom de la mère (tutrice légale) : _____

autorise la présente demande de sacrements au sein de l’Eglise Catholique.

Date de la demande : Le _____

Signature du jeune :

Signature du Père (obligatoire)

ET

Signature de la mère (obligatoire)

Les 2 parents doivent donner leur accord en signant (en cas de divorce – joindre la copie du jugement / en cas de décès d’un des 2 parents – mettre mention « décédé(e) ».



**RÈGLEMENT DEMANDE DE
SACREMENTS DE
L'INITIATION CHRÉTIENNE
pour les jeunes de 12 à 18 ans**



Demande de sacrements *(cocher les sacrements concernés)*

- Baptême
- Confirmation
- Eucharistie

Monsieur, madame

certifient avoir réglé les frais de préparation au/aux sacrements pour l'enfant

nom : -----

Prénom : -----

Baptême : 85 euros

Eucharistie : 50 euros

Confirmation : 50 euros

Baptême/eucharistie : 120 euros

Eucharistie/confirmation : 100 euros

Baptême/eucharistie/confirmation : 150 euros

Ci-joint le règlement par :

- chèque en espèces par virement en CB

Fait à -----

Signature des parents

Crédit Mutuel

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

| Banque | Guichet | N° compte | Clé | Devise |
|--------|---------|-------------|-----|--------|
| 10278 | 06098 | 00020237901 | 21 | EUR |

Domiciliation
CCM MONTGERON SENART

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8060 9800 0202 3790 121

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CCM MONTGERON SENART
93 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
91230 MONTGERON
Tél : 08 20 09 99 20

Titulaire du compte (Account Owner)
AUMONERIE DU SECTEUR DE LA FORET
136 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
91230 MONTGERON

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ